

PROCES - VERBAL 9/2014

DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DE PULLY

DU MERCREDI 11 DECEMBRE 2014 A 18H00

A LA GRANDE SALLE DE LA MAISON PULLIERANE

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
• Présences	2
• Communications du Président	3 - 4
• Communications de la Municipalité	4 - 5
• Ordre du jour :	5
- Assermentation d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Odile CUENOUD GONZALEZ, en remplacement de Monsieur le Conseiller Ariel BEN HATTAR, démissionnaire	6
- Election d'un membre à la Commission des finances, en remplacement de Madame la Conseillères Nathalie JAQUEROD, démissionnaire	6 - 7
- Préavis 25/2014 Achat de la parcelle N° 11 - Chemin Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully - Crédit demandé CHF 3'254'400.00	7 - 12
- Préavis 26/2014 Budget année 2015	12 - 17
- Préavis 27/2014 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2014 à 2018	17
- Propositions individuelles	
- Madame la Conseillère Valérie BORY BEAUD	18 - 21
- Messieurs les Conseillers Jean-Blaise PASCHOUD et Eugène ROY	21 - 22

- Divers
- Monsieur le Conseiller Alexis BALLY
Site Internet communal 22 - 23
- Monsieur le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD
Site Internet communal 23
- Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER
Avenue des Peupliers 23
- Madame la Conseillère Simone COLLET
Différentes constructions à Pully 23 - 25
- Monsieur le Conseiller Pierre LOTH
Parcelle 11 25
- Madame la Conseillère Lena LIO
Association Pully-Nord / La Rosiaz 25 - 26
- Monsieur le Conseiller Nicolas LEUBA
Communications du groupe PLR 26
- Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD
Commission des finances 26

A 18h00, le Président invite les Conseillères et Conseillers à prendre place pour permettre à la secrétaire de procéder à l'appel. Il y a alors 75 présents. Le quorum est atteint. Le Président ouvre officiellement cette séance, conformément à l'article 59 du règlement du Conseil.

Les 7 Conseillères et Conseillers suivants se sont excusés auprès du Président ou de la secrétaire du Conseil : Mesdames Marine HALDY, Nicolette PANIZZON, Messieurs Léopold CORDEY ; Bernard THILO, François KHOSROV-PAYOT, Philippe DIESBACH, Jean-Marc CHEVALLAZ.

Monsieur le Conseiller Pierre-Laurent ROCHAT est annoncé avec un peu de retard.

Le Président salue les apprentis de la Ville de Pully au fond de la salle et souhaite la bienvenue à l'invité présent, Monsieur Marc Oran, Député du district de Lavaux-Oron.

Les personnalités suivantes se sont fait excuser :
Monsieur Jacques HALDY, député ; Monsieur Guy-Philippe BOLAY, député ; Monsieur Philippe MODOUX, député.

Le Président a le plaisir de saluer la représentante de la presse qui nous fait l'honneur de suivre régulièrement nos débats. Il s'agit de Madame Nina BRISSOT

rédaCTRICE en chef du Régional.

Le Président constate également ce soir la présence d'un public attentif et nombreux. Il remercie les personnes pour l'intérêt qu'elles témoignent à nos discussions et délibérations.

Le Président informe l'assemblée que les procès-verbaux des séances du 29 octobre et du 5 novembre 2014 étaient à disposition des Conseillères et Conseillers une demi-heure avant le début de cette séance.

Le Président demande si quelqu'un en demande la lecture totale ou partielle. Ce n'est pas le cas. Les procès-verbaux sont donc adoptés d'office.

1. COMMUNICATIONS

1.1. COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

Le Président donne connaissance de la démission au sein du conseil avec effet au 12 décembre 2014 de M. Jean-Marc PASCHE.

Puis il fait part d'une communication de Monsieur Bernard THILO sur le club nautique qui a reçu le mérite sportif vaudois. Cet honneur est à partager avec les autorités communales qui ont toujours soutenu nos activités sportives. Avec grandes salutations.

1.1.2. RESULTATS DES VOTATIONS FEDERALES DU 30 NOVEMBRE 2014 POUR PULLY

Objet 01 : Forfaits fiscaux

Electeurs inscrits :	10'209
Bulletins rentrés :	6'108
Bulletins valables :	6'002
Oui :	1'531
Non :	4'471
Taux de participation	59.83 %

Objet 02 : Halte à la surpopulation

Electeurs inscrits :	10'209
Bulletins rentrés :	6'107
Bulletins valables :	6'036
Oui :	827
Non :	5'209
Taux de participation :	59.82 %

Objet 03 : Initiative sur l'or

Electeurs inscrits :	10'209
Bulletins rentrés :	6'097
Bulletins valables :	5'991
Oui :	720
Non :	5'271
Taux de participation :	59.72 %

1.1.3. REPRESENTATIONS ET INVITATIONS

Le Président s'est rendu à l'assemblée extraordinaire de l'USLP le 24 novembre 2014.

Depuis la dernière séance du 19 novembre, votre Président a représenté le Conseil communal aux occasions suivantes :

- 24 novembre 2014 : Assemblée extraordinaire de l'USLP
- 6 décembre 2014 : Soirée de gym de Pully

Le Président a également reçu, trop tardivement pour pouvoir s'y rendre, une invitation pour l'association des intérêts de Pully-Nord, La Rosiaz.

1.1.4. POSTULATS, MOTIONS ET INTERPRETATIONS

Le Président déclare avoir reçu deux postulats ; le premier de Madame Valérie BORY BEAUD qui s'intitule : « Postulat demandant l'autorisation de renouvellement - payante - d'une concession de 30 ans (tombe à la ligne) à son échéance. ».

La deuxième de Messieurs Jean-Blaise PACHOUD et Eugène ROY qui s'intitule : « Postulat pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la constitution vaudoise. ».

Ces postulats seront traités sous le point 7 : « Propositions individuelles » dans l'ordre de réception.

1.2. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

Monsieur le Syndic, Gil REICHEN, demande la parole :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, vous trouverez sur vos tables trois communications qui sont des boucléments de crédits qui n'amènent pas de commentaires particuliers de ma part.

Vous avez également reçu il y a quelque jour, par mail probablement, un communiqué de presse qui confirmait la décision de la Municipalité de recourir à la Cour de droit administratif et public concernant la taxe de base sur les déchets. J'aimerais simplement préciser, parce que j'ai eu vent de la

part de quelques personnes d'une confusion entre des propos qui m'ont été rapportés par la presse, propos par lesquels je disais que si nous devons changer de système nous changerions de système ; et certains voient une contradiction entre ces propos et la décision de faire un recours prise par la Municipalité. Il n'y a aucune contradiction puisqu'au terme des procédures juridiques, si nous devons changer de système et si le système choisi par la Municipalité est reconnu comme non conforme au droit fédéral nous changerons de système. C'est simplement ce qui manquait dans ce qui a été rapporté dans la presse. Nous considérons que, et les recourants, et la Municipalité, ont des arguments juridiques développés et dans des situations de ce genre, il est assez naturel que la cour de droit administratif tranche entre ces positions. Nous attendons donc à présent la suite de cette procédure.

Le Président remercie Monsieur le Syndic Gil REICHEN.

2. ORDRE DU JOUR

Chacun a reçu l'ordre du jour dans les délais requis et je propose la modification suivante : le point 3 « Election éventuelle d'un membre suppléant à la commission des finances » deviendra le point 4. Et ainsi de suite. Quelqu'un a-t-il une remarque concernant l'ordre du jour. Personne.

Le Président soumet aux membres du Conseil pour approbation l'ordre du jour modifié suivant :

1. **Assermentation** d'une nouvelle Conseillère communale, Madame Odile CUENOUD GONZALEZ, socialiste, en remplacement de Monsieur le Conseiller Ariel BEN HATTAR, démissionnaire
2. **Election** d'un membre à la Commission des finances, en remplacement de Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD, PLR les libéraux, démissionnaire
3. **Election** éventuelle d'un membre suppléant à la commission des finances
4. **Préavis 25/2014** Achat de la parcelle n° 11 - Chemin Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully - Crédit demandé CHF 3'254'400.00

Présidence : Madame Lucienne VASSEROT
 Membres : Madame Annie MUMENTHALER, Messieurs Gérald CUCHE, Philippe DIESBACH, Carlos GUILLEN, Nicolas LEUBA, Pierre LOTH, Pierre-Laurent ROCHAT, Jean-Jacques SCHWAB

5. **Préavis 26/2014** Budget année 2015

Commissions des finances

6. Préavis 27/2014 Préavis d'intention sur le plan des investissements pour les années 2014 à 2018

7. Propositions individuelles

8. Divers

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2.1. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE COMMUNALE

Le Président annonce que Madame Odile CUENOU D GONZALEZ, du parti socialiste, remplacera Monsieur le Conseiller Ariel BEN HATTAR, démissionnaire.

Dans cette séance du 5 novembre 2014, le bureau du conseil a proclamé élue Conseillère communale Madame Odile CUENOU D GONZALEZ, suite à la démission de Monsieur le Conseiller Ariel BEN HATTAR. Je prie Monsieur l'huissier de faire entrer la nouvelle conseillère et l'assemblée de se lever.

Selon l'article 9, alinéa 1, les membres du Conseil et de la Municipalité absents le jour de l'installation ou élus après le renouvellement intégral, sont assermentés devant le Conseil par son président, qui en informe le Préfet. Nous pouvons procéder à l'assermentation de Mme Odile CUENOU D GONZALEZ. Selon l'article 5 de notre règlement avant d'entrer en fonction, les membres du Conseil prêtent serment. Le Président lit ce serment : *« Vous promettez d'être fidèle à la Constitution fédérale et à la Constitution du canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tranquillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».*

Après lecture du texte officiel par le Président et à l'appel de son nom, elle prête serment. Elle est alors félicitée par le Président qui l'invite à prendre place au sein de son groupe. Mais auparavant, la Secrétaire lui remet son brevet, ainsi que le règlement du Conseil communal.

2.2. ELECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE A LA COMMISSION DES FINANCES

Le Président attend une candidature pour un nouveau membre à la Commission des finances, en remplacement de Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROD du groupe PLR libéral, démissionnaire.

M. Richard PFISTER demande la parole :

Le groupe PLR a l'honneur de présenter la candidature de Monsieur Dominique FAVRE pour reprendre la présidence de la Commission des finances.

M. Richard PFISTER s'excuse, ayant repris le dossier au vol, il s'est confondu. Il s'agit d'un nouveau membre, que le groupe PLR présente. La candidature de Monsieur Jean-Marie MARLETAZ déjà membre suppléant de la Commission des finances pour devenir membre. Vous connaissez tous Jean-Marie MARLETAZ, son immense expérience des affaires communales et notamment financières et de ce Conseil et c'est pour cela que je vous prie de bien vouloir appuyer sa candidature.

Le Président demande si quelqu'un d'autre souhaite candidater. Ce n'est pas le cas.

Monsieur Jean-Marie MARLETAZ succédera donc à Mme Nathalie JAQUEROD comme membre à la Commission des finances

2.3. ELECTION EVENTUELLE D'UN MEMBRE SUPPLEANT A LA COMMISSION DES FINANCES.

Le Président annonce qu'il attend une candidature pour un éventuel membre suppléant à la Commission des finances.

Monsieur Richard PFISTER demande la parole :

Pour remplacer Monsieur Jean-Marie MARLETAZ en tant que membre suppléant, le groupe PLR pose la candidature de M. Lucien GANI, qui est revenu dans ce Conseil à la suite d'une absence de quelques années mais qui connaît néanmoins très bien les problèmes financiers de cette Commune et sera un excellent conseiller suppléant à la CoFin. Je vous remercie d'avance d'applaudir sa candidature.

L'assemblée applaudit.

Le Président félicite M. le Conseiller Lucien GANI pour sa brillante élection.

2.4. PREAVIS 25 / 2014, ACHAT DE LA PARCELLE N° 11 - CHEMIN PRE-DE-LA-TOUR 8 ET 9 A PULLY - CREDIT DEMANDE CHF 3'254'400.00

Le Président invite la rapporteuse de la Commission ad hoc, Madame la Conseillère Lucienne VASSEROT-PIRINOLI, à venir à la tribune afin de faire un compte rendu succinct des délibérations.

Madame Lucienne VASSEROT-PIRINOLI prend la parole :

Rapport au Conseil Communal de la Commune de Pully sur le préavis municipal 25/2014, séance du Conseil communal du 11 décembre 2014. Achat de la parcelle n° 11 - Chemin Pré-de-la-Tour 8 et 9 à Pully. Crédit demandé CHF 3'254'400.00

Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers. Notre commission s'est réunie le jeudi 20 décembre 2014 de 18h30 à 19h25 dans la salle de la Maison Pulliérane au 1^{er} étage. Nous avons été aimablement reçus par M. le Syndic, et Messieurs Philippe STEINER, Secrétaire municipal et Sébastien CORNUZ, chef de service de la direction des domaines. Nous les remercions vivement, ainsi que le chef de service de nous avoir remis très rapidement tous les éléments complémentaires demandés, de pouvoir les consulter afin de pouvoir se déterminer sur le prix demandé pour cette parcelle.

Vous avez tous et toutes reçu ce rapport, et chacun a pu voir les documents affichés dans la salle. Le plan de situation colorié en rouge montre les parcelles qui sont déjà propriétés de la commune, autour de la parcelle en question de ce soir. Chaque Conseillère et Conseiller aura pris connaissance de l'emplacement stratégique de cette parcelle de 888m² situées derrière les voies CFF, proche gare, au cœur du site du Pré-de-la-Tour, entre la place Neuve, la parcelle Verdaine et la rue de la poste, et également la place de la Clergère.

Après étude et questions, convaincus de l'opportunité d'acquérir cette parcelle pour le futur de notre commune, c'est à l'unanimité que les membres de la commission ad hoc ont accepté les conclusions du préavis N° 25-2014 de la Municipalité et vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver également celui-ci.

La Commission des finances s'est réunie le 27 novembre 2014. Elle a examiné l'objet et a donné un préavis financier favorable, à l'unanimité comme les participants à cette commission. Je vous remercie.

Le Président remercie la Conseillère Lucienne VASSEROT-PIRINOLI, puis ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Il demande si quelqu'un demande la parole.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN demande la parole :

Dans ce préavis il y a un point qui est peut-être passé inaperçu, c'est le coût au m² du terrain que-

Le Président :

Cela est sur le fond, pas sur l'entrée en matière ?

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN:

C'est sur l'entrée en matière, parce que je vais refuser l'entrée en matière pour la raison suivante : le prix est essentiellement sur le prix du terrain, et cela ne mérite même pas qu'on entre en matière sur la procédure avec un prix comme cela. Le prix d'un terrain normalement sur la zone de Pully, est relativement cher car Pully est une commune prisée pour la construction. En général, il est de l'ordre de CHF 1'000.00 le m², et on arrive dans certaines zones à des montants de CHF 2'000.00 le m². Avec ces montants...

Le Président:

M. DUVOISIN, ce n'est pas l'entrée en matière, c'est sur le fond.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN:

Non je regrette parce que je ne veux pas qu'on entre en matière pour la raison, essentiellement, du prix.

Le Président :

Vous rentrez en matière puis vous parlerez sur le fond.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN:

Non.

Le Président :

Si.

M. Jean-Marc DUVOISIN :

Non. Je refuse l'entrée en matière, cela n'a aucun intérêt, j'explique pourquoi : Je refuse d'intervenir sur le fond sur ce genre de chose mais j'explique ma volonté de ne pas entrer en matière, essentiellement sur le prix, donc je reviens sur le prix du terrain. On arrive à des parcelles qui sont vendues à l'ordre de CHF 2'000.00 le m² et les promoteurs ont énormément de peine à rentabiliser un prix de l'ordre de CHF 2'000.00 le m². Il y a des terrains qui sont vendus encore plus chers et il n'y a qu'à voir le problème que ces promoteurs ont de pouvoir rentabiliser, de pouvoir louer ou vendre les bâtiments qui sont construits. Là, on est à un niveau de CHF 2'000.00 le m², et c'est déjà difficile. En faisant le calcul de CHF 3'200'000.00/888 m², on arrive à CHF 3'600.00 le m², ce qui est complètement aberrant. Et on critique à juste titre les acquéreurs de parcelles et qui construisent les bâtiments qui deviennent beaucoup trop chers soit à la vente soit à la location à juste titre. On critique cette tendance à faire monter les prix pour être invendables et ne pas pouvoir s'en sortir, et la commune, qui pourtant est la première à critiquer ce système, elle acquiert un bâtiment, un terrain à CHF 3'600.00 le m², ce qui est complètement fou. Et une raison suffisante pour que je vous propose de ne pas entrer en matière.

Le Président remercie Monsieur Jean-Marc DUVOISIN et demande si quelqu'un demande la parole.

La parole n'est plus demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

L'entrée en matière est acceptée par une large majorité avec 5 contre et 4 abstentions.

Le Président ouvre la discussion sur le fond.

Monsieur Roland DU BOIS demande la parole :

Dans le cadre de cette analyse de coûts, j'ai effectivement participé à une analyse, à l'extérieur du Conseil communal bien entendu, sur les possibilités

constructibles réelles de cette parcelle. Sur cette base uniquement, sans parler de valeur vénale, on arrive à un coût CHF 2'500'000.00 environ. Par contre, et c'est là où le problème reste, en fin de compte la commune, par les surfaces de terrain qu'elle a autour, et j'espère que cela est conforme aux surfaces qu'on a découvert sur les extraits cadastraux, les dessertes qui sont tout autour représentent environ 894 m² supplémentaires. Ce qui veut dire que l'on arrive à une surface constructible, pour autant je poserai la question si c'est le cas, qui serait quasiment doublée. Ce qui veut dire que l'on a la possibilité, avec le coefficient, de doubler les surfaces de plancher brutes. Donc cela devient effectivement intéressant. Ma question à la Municipalité ; est-ce que dans les estimations qui ont été faites, on a tenu compte de ces surfaces pour les possibilités constructibles de la zone ? Autre chose, il y a une parcelle qui est la n°8, je ne sais pas si elle appartient à un particulier ou si elle appartient à la commune, mais cette parcelle effectivement, fait environ 630 m². Elle sera certainement juxtaposée aux possibilités constructibles. Est-ce qu'on peut déjà me répondre concernant les surfaces de dessertes ? Parce que si c'est réellement le cas, si on double les planchers, je voterai pour l'achat de cette parcelle.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN prend la parole :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, évidemment cet objet a deux caractéristiques et deux problématiques pour le Conseil : essayer d'apprécier le caractère stratégique de la parcelle d'une part, et d'autre part, de déterminer si le prix proposé est correct. Par rapport aux questions précises de Monsieur DUBOIS, dont la réponse permettra peut-être de répondre en partie à l'intervention de Monsieur DUVOISIN à l'entrée en matière : on peut trouver que le prix est trop élevé, et si on fait un raisonnement simplement de ramener le prix au m², ce que chacun ici est à même de faire, c'est un calcul relativement simple, on arrive à plus de CHF 3'000.00 le m², et on peut trouver cela excessif. Il se trouve que, on l'a expliqué en Commission, on a fait plusieurs avis d'experts sur cette parcelle. Dans un premier temps la Commission d'achat qui s'est penchée sur cette parcelle et qui est arrivée à une estimation de l'ordre de CHF 3'400'000.00 à CHF 3'600'000.00. Dans un deuxième temps on a fait faire une expertise en bonne et due forme parce que la Commission d'achat a fait une appréciation sur la base d'un certain nombre de documents. On a fait faire une expertise au bureau E-Consulting qui est reconnu sur la place pour ses compétences. Et ce bureau arrive à la conclusion d'un prix d'achat situé à CHF 3'400'000.00. Alors le calcul n'est pas purement au m², les intervenants les savent bien, il part des possibilités de construire avec le plan de quartier actuel sur cette parcelle, qui amène à pouvoir réaliser une surface brute de plancher de 1480 m² sans les sous-sols. À partir de cette possibilité de construire et des estimations de valeur, l'expertise reconstitue une valeur du terrain et arrive avec ce calcul, je ne vais pas faire les détails de l'expertise ici devant vous, mais arrive avec ce calcul à CHF 3'400'000.00, alors que la Municipalité a fait une offre à CHF 3'200'000.00. Donc on est tout à fait dans ce qui est réaliste par rapport aux possibilités de construire sur cette parcelle.

Maintenant, par rapport à la question de M. le Conseiller DUBOIS : l'expertise, donc ce coût est estimé avec les possibilités de bâtir de la parcelle n°11 et strictement cette parcelle, et avec le plan de quartier actuel et ses possibilités telles qu'elles sont définies aujourd'hui. Maintenant il y a deux éléments qui viendront probablement atténuer l'impact de ce coût : le fait que l'on puisse joindre cette parcelle avec une parcelle communale qui est voisine au nord de la parcelle, vous voyez cela sur les plans affichés. Et puis l'autre chose c'est qu'effectivement il y a une démarche de modification du plan de quartier, d'un nouveau plan de quartier pour être précis, sur cette zone, qui vraisemblablement amènera des droits à bâtir supplémentaires, et donc qui augmenteront ces 1'480 m² constructibles aujourd'hui. Mais la valeur a été déterminée sur cette base et sans tenir compte, ou sans anticiper des droits à bâtir futurs. C'est normal parce qu'une expertise tient compte de la situation actuelle, et ne peut pas prendre en compte un plan de quartier qui n'a même pas encore soumis à votre Conseil. Donc voilà où on en est aujourd'hui, ce qui fait que la Municipalité, compte tenu de ces avis d'experts, est convaincue que si le montant est conséquent, c'est une bonne opération sur le long terme pour la ville de Pully.

Le Président remercie M. le Syndic Gil REICHEN.

M. Frank DUCRET demande la parole :

Comme vous l'avez déjà remarqué de nombreuses fois, je n'ai pas l'habitude d'improviser donc je lis mon texte si cela ne vous dérange pas, il sera court.

Je tiens tout d'abord à dire que j'approuve totalement l'acquisition de cette parcelle par la Commune de Pully. Ceci principalement dans l'idée qu'elle pourrait servir à la réalisation de l'hôtel de ville tant désiré par la Municipalité. Du moins, cela pourrait être une option supplémentaire dans le choix d'un emplacement qui puisse accueillir un hôtel de ville. Cette option s'ajouterait à celles qui ont déjà été évoquées comme celle du vénérable bâtiment du Prieuré, ainsi que dans le secteur de la Clergère Nord. Nous aurions ainsi à disposition un véritable choix entre trois solutions dont la parcelle n°11, pourrait correspondre à l'emplacement idéal. De par sa situation centrale, ses liaisons avec les parkings et l'interface des transports publiques. Mais, vous me direz, peut-être, que cette idée arrive un peu tard compte tenu de la décision prise du Conseil Communal du 19 novembre. À mon avis, ce n'est pas le cas. En effet, nous avons voté un crédit de CHF 830'000.00 pour l'organisation d'un projet d'architecture comprenant un hôtel de ville dans le bâtiment du Prieuré. L'un n'empêche pas l'autre. Car ce concours présentera l'une des options possibles tout en laissant la porte ouverte à d'autres solutions qui sans doute pourraient être plus intéressantes, plus économiques, et mieux situées.

Il est donc encore permis de rêver d'une réalisation optimale qui pourrait bien être celle d'un hôtel de ville sur la parcelle n°11 dont nous parlons ce soir, lieu stratégique par excellence. Ainsi, étant donné que l'affectation du bâtiment réalisable sur cette parcelle n'est pas encore définie, je demande que l'étude qui sera effectuée, tienne compte d'une variante destinée à la

réalisation d'un hôtel de ville. Je remercie d'avance notre Municipalité de bien vouloir tenir compte de cette proposition, qui, je le sais, serait soutenue par de nombreux Pulliérans. Merci.

Le Président remercie M. Frank DUCRET et demande si la Municipalité souhaite s'exprimer. Ce n'est pas le cas. Il demande si quelqu'un d'autre souhaite prendre la parole. Ce n'est pas le cas.

Le Président clôt la discussion et passe au vote.

Les conclusions sont acceptées à une large majorité. Avec 6 voix contre et 5 abstentions.

Monsieur le Président remercie Madame la Conseillère Lucienne VASSEROT-PIRINOLI.

2.5. PREAVIS 26/2014 BUDGET ANNEE 2015

Le Président rappelle que la Municipalité a remis son projet de budget dans les délais réglementaires. Il a invité tous les membres du Conseil à une séance d'information.

Lors de cette séance, Monsieur Claude-Alain CHUARD, chef du Service des finances, et notre Syndic Monsieur Gil REICHEN nous ont dûment informés sur ce qui était prévu dans ce budget. Alors même qu'on avait droit à une séance information extrêmement claire et complète. Je remercie donc la Municipalité pour l'information qui a été donnée à cette occasion. Je n'ai pas besoin d'inviter Madame Nathalie JAQUEROD, car elle est déjà là. Je lui donne la parole.

Madame Nathalie JAQUEROD :

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, la Commission des finances s'est réunie le lundi 27 novembre dernier pour traiter du préavis 26-2014 portant sur le budget de l'année 2015, en présence de Monsieur le Syndic Gil REICHEN, Monsieur Philippe STEINER, Secrétaire municipal, ainsi que Monsieur Claude-Alain CHUARD, Chef de service des finances et ses collaboratrices. La commission tient à les remercier sincèrement pour la qualité des informations fournies tant dans le préavis que lors de la séance. Le budget 2015 est linéaire et se caractérise par une stabilisation des charges maîtrisables. À pareille époque l'année dernière, la Commission s'inquiétait de la progression très importante des charges salariales, des frais d'entretien et des honoraires de consultations notamment. La Municipalité avait alors répondu qu'il s'agissait de rattrapage des années précédentes, et que ces charges allaient se stabiliser dans le futur. La Commission constate avec satisfaction que ces dires ont été concrétisés dans le budget 2015 et que les charges salariales, et celles aux biens, services et marchandises sont stables par rapport au budget 2014. Dans les grandes masses, le budget 2015 se caractérise par une forte augmentation des charges liées à la facture sociale et à la péréquation horizontale. Ces charges non maîtrisables étant compensées par une augmentation des

revenus fiscaux importante également quoique considérées par la Commission comme raisonnables et réalistes. En finalité c'est un budget 2015 équilibré, et présentant un léger excédent de recettes de CHF 13'0660.00 qui est soumis au vote. Et c'est par 9 voix pour et une abstention que la Commission des finances vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, d'approuver les conclusions du préavis 26/2014 telles que figurant en page 45 du préavis. Je vous remercie.

Le Président remercie Madame Nathalie JAQUEROD et ouvre la discussion sur l'entrée en matière. La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité.

Le Président ouvre la discussion sur le fond. Conformément à l'art. 82 du Règlement du Conseil, le Président va ouvrir la discussion chapitre par chapitre avant de voter sur l'ensemble de la brochure intitulée « Budget 2015 » sur le préavis 26/2014. Si la discussion n'est pas demandée par le Conseil sur une page ou un chapitre, ceux-ci seront considérés comme adoptés sans vote formel. En cas de discussion, la page et le chapitre concernés feront l'objet d'un vote. Les Conseillères et Conseillers qui désirent prendre la parole sont priés de bien vouloir indiquer clairement le numéro de la rubrique au sujet duquel ils désirent intervenir et le numéro de la page où il figure. Après le passage en revue de la brochure, j'ouvrirai une discussion générale sur l'ensemble du budget proposé et du préavis municipal qui précédera la votation finale sur l'ensemble. Il demande si une Conseillère ou un Conseiller est opposé à cette façon de faire ?

Ce n'est pas le cas, le Président ouvre la discussion sur le fond.

Nous prenons le fascicule à la page une chiffres romains :

Page I **Evolution des charges et évolution des revenus par rapport au budget 2014**

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Page II **Graphique « revenus et charges épurées »**

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Pages III à VIII **Effectif du personnel communal**

La parole n'étant pas demandée, ces pages sont acceptées.

Page IX **Effectif du personnel régional**

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

La parole n'a pas été demandée sur la première partie de ce fascicule. Elle est donc approuvée.

Le Président passe maintenant à la discussion sur les autres pages en chiffres arabes en rappelant que toutes les pages qui ne feront pas l'objet d'une intervention seront considérées comme acceptées.

Chapitre 1 ADMINISTRATION GENERALE pages 1 à 12

La parole n'étant pas demandée, cette page est acceptée.

Chapitre 2 FINANCES pages 13 à 15

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 2 est accepté.

Chapitre 3 DOMAINES ET BÂTIMENTS Pages 16 à 21

Madame Muriel THALMANN demande la parole:

Mon intervention concerne la page 16, la rubrique n°300.4271, LOYERS LOCAUX SOCIETES SPORTIVES ET CULTURELLES. Il y a dix ans, le 8 décembre 2004, ce Conseil avalisait la proposition de la Municipalité d'introduire la rubrique LOCATIONS POUR LES INSTALLATIONS SPORTIVES ET CULTURELLES en vue d'améliorer la situation financière de Pully. Depuis, les exercices 2006 à 2013 se sont bouclés avec des excédents de revenus. Le bouclage des comptes 2014 s'annonce une nouvelle fois positif et le budget 2015 est équilibré. Il est donc grand temps de faire un geste envers nos sociétés locales. Les bénévoles forment le ciment de notre société et remplissent une importante tâche d'intérêt général. Ils rassemblent jeunes et moins jeunes, femmes et hommes, suisses et étrangers, universitaires et artisans. Ils offrent la possibilité de faire du sport à un prix avantageux. Ils transmettent des valeurs telles que le fair-play, la tolérance, et forment ainsi des jeunes au comportement citoyen, au respect de l'autre, au partage. Ils animent notre ville, ils remplissent des fonctions importantes en termes de santé publique, d'intégration et de développement personnel. Après avoir réintroduit le repas de Noël pour les Conseillers communaux, dont nous allons profiter sous peu, le groupe socialiste propose donc de renoncer à la perception des locations pour les installations sportives, et dépose l'amendement suivant : le versement par les sociétés locales sportives se montant à CHF 57'000.00, donc rubrique 300.4271, LOYERS LOCAUX SOCIETES SPORTIVES ET CULTURELLES, revenu égal CHF 17'000.00 au lieu de CHF 74'000.00.

Mme Lydia MASMEJAN demande la parole :

Avec cette Commission, il est prévu de réviser les systèmes de subsides qui sont liés à la question des locations. La question des subsides et des locations est un problème global que nous avons convenu de traiter en 2015. La question des locations fera partie de cette discussion et ne devrait pas être traitée ici dans la précipitation en abstraction de la question des subsides. Je vous invite donc, pour des raisons de cohérence, à refuser cet

amendement pour privilégier une réflexion globale de la question des locations et des subsides étant entendu que la Municipalité n'est pas opposée à la suppression de ces locations dans son principe. Je vous remercie.

Monsieur Jean-Marc DUVOISIN :

Monsieur le Président, c'est en tant que Président de l'Amicale du bridge de Pully que je m'adresse au Conseil. Effectivement, la Commune, et je la remercie, mets à notre disposition, un soir par semaine, des locaux scolaires inoccupés. Nous pouvons ainsi profiter de locaux au prix de CHF 5.00 de l'heure. Ce n'est pas une location. Ce mot ne convient pas pour une demande de CHF 5.00 de l'heure. C'est une simple participation aux frais que nous occasionnons en utilisant ces locaux ; la lumière, le chauffage, le nettoyage, c'est des frais et c'est une somme très modeste. C'est normal que l'on participe à ces frais que l'occupation de ces locaux occasionne. C'est pour cela que le mot « location » me gêne beaucoup : ce n'est pas une location, c'est une simple participation aux frais, et je vous engage à maintenir cette modeste participation en refusant l'amendement.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote de l'amendement rubrique 300.4271, 300.4271, LOYERS LOCAUX SOCIETES SPORTIVES ET CULTURELLES ; revenus de CHF 74'000, qui passeraient à CHF 17'000.00.

L'amendement est refusé avec 55 voix contre 20 oui et 5 abstentions.

La parole n'étant pas demandée, le Président procède au vote du Chapitre 3.

Le Chapitre 3 est largement adopté avec une abstention.

Chapitre 4 TRAVAUX Pages 22 à 29

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 4 est accepté.

Chapitre 5 ECOLES ET CULTES Pages 30 à 38

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 5 est accepté.

Chapitre 6 POLICE Pages 39 à 43

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 6 est accepté.

Chapitre 7 SECURITE SOCIALE Pages 44 à 48

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 7 est accepté.

Chapitre 8 SERVICES INDUSTRIELS Pages 49 à 53

La parole n'ayant pas été demandée, le chapitre 8 est accepté.

BUDGET 2015 RECAPITULATION PAR CHAPITRE Page 54

La discussion n'ayant pas été demandée, la page 54 adoptée.

BUDGET 2014 PAR NATURE Pages 55 à 58

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 55 à 58, elles sont acceptées.

STATISTIQUE DES CHARGES ET REVENUS PAR NATURE page 59

La discussion n'ayant pas été demandée sur la page 59, elle est acceptée.

COMPTABILITE DE LA STEP, ET DE L'ORPCI pages 60 à 64

Le Président rappelle que ces pages concernent les budgets intercommunaux déjà adoptés par les organes compétents et donc nous ne les voterons pas, mais chacun peut poser des questions.

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 60 à 64, le Président clôt la discussion.

**BUDGET D'EQUIPEMENT ET DE MODERNISATION DES RESEAUX
page 65.**

La discussion n'ayant pas été demandée, sur la page, le Président clôt la discussion.

**FINANCEMENTS PREVUS SUR CREDITS EXTRA-BUDGETAIRES EN 2015
pages 66 à 68**

Le Président rappelle que ces pages sont là pour information, mais néanmoins il ouvre la discussion sur ces pages. La parole n'étant pas demandée, le Président clôt la discussion.

COMPTES D'INVESTISSEMENTS page 69

La discussion n'ayant pas été demandée sur la page 69, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS LOCATIFS pages 70 à 72

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 70 à 72, le Président clôt la discussion.

BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS pages 73 à 75

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 73 à 75, le Président clôt la discussion.

COLLEGES pages 76 à 79

La discussion n'ayant pas été demandée sur les pages 76 à 79, le Président clôt la discussion.

Le Conseil a fini avec le traitement du fascicule budget 2015. Le Président ouvre maintenant la discussion sur l'ensemble du préavis 26/2014 Budget année 2015.

La discussion n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Le budget est accepté à une large majorité et une abstention.

Le Président remercie Madame Nathalie JAQUEROD.

2.6. PREAVIS 27/2014 PREAVIS D'INTENTION SUR LE PLAN DES INVESTISSEMENTS POUR LES ANNEES 2014 A 2018.

Le Président rappelle que selon les articles 37 et 108 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité présente ici au Conseil un préavis d'intention pour qu'il prenne connaissance des lignes directrices qu'elle entend suivre en matière d'investissements lors de propositions qui seront faites ultérieurement. Il n'y a donc ni rapport, ni débat, mais une discussion peut être menée sur le préavis. Le préavis n'est pas soumis au vote et n'engage pas le Conseil.

Le Président ouvre la discussion sur ce préavis 27/2014.

Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

J'aurais une question à la Municipalité concernant le numéro 17 page 3 : cela concerne les Monts- de-Pully. Ce poste comprend des prévisions de frais d'équipement importants, et sachant que l'aménagement des Monts-de-Pully est un long serpent de mer, ma question : s'agit-il d'un nouveau projet ou de la résurrection d'un ancien projet ? Car je me rappelle que ce Conseil avait adopté un plan partiel d'affectation pour ces Monts-de-Pully. Alors est-ce la continuation de ce plan qui a été longtemps bloqués par des oppositions ?

Monsieur le Syndic Gil REICHEN prend la parole :

Il ne s'agit pas d'un nouveau projet, il s'agit de frais d'équipement qui sont liés à la mise en œuvre du plan qui a été voté. Mais vous vous souvenez qu'à

l'époque il y a eu un recours qui a finalement été admis, qui ne portait pas sur le PP lui-même, mais sur le fait qu'il n'y a pas eu de démarche de péréquation réelle entre tous les propriétaires des Monts-de-Pully. Alors depuis cette démarche a démarré, elle est en cours, mais à un terme qu'on ne connaît pas encore aujourd'hui. On devrait participer à des frais d'équipement, c'est pour cela qu'il figure dans le plan des investissements.

La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion et prend note que le Conseil a donc pris acte de ce préavis d'intention.

2.7. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

2.7.2. POSTULAT DEMANDANT L'AUTORISATION DE RENOUVELLEMENT - PAYANTE - D'UNE CONCESSION DE 30 ANS (TOMBE A LA LIGNE) A SON ECHEANCE.

Nous allons commencer par le postulat de Madame Valérie BORY BEAUD qui s'intitule Postulat demandant l'autorisation de renouvellement - payante - d'une concession de 30 ans (tombe à la ligne) à son échéance. J'invite la Conseillère Madame Valérie BORY BEAUD à venir commenter son postulat.

Madame Valérie BORY BEAUD :

Postulat demandant l'autorisation de renouvellement - payante - d'une concession de 30 ans c'est à dire une tombe à la ligne, à son échéance. Je vous explique la motivation :

Certains défunts n'ont pas souhaité être incinérés. Mis en terre, leurs tombes se verront désaffectées au bout de 30 ans. Les familles n'ont pas toujours saisi, dans l'émotion du deuil, la conséquence rédhibitoire d'une tombe à la ligne.

Le couperet tombe, l'avis est placardé au cimetière, les tombes en question sont désaffectées. C'est une 2^{ème} disparition. Il n'est plus possible de venir se recueillir devant une tombe portant le nom et les dates de ce qui fut la vie d'un proche.

Avec le nombre de défunts incinérés, de nouveaux espaces destinés aux tombes funéraires se sont libérés.

J'ajoute qu'avec le développement des carrés musulmans dans les cimetières, les communes doivent faire preuve d'adaptation : corps tournés vers La Mecque et interdiction d'exhumation (donc de désaffectation). Ainsi, à Lausanne, la Ville souhaite réserver des concessions aux défunts musulmans. Mais cela nécessite un changement dans les règlements en vigueur. Donc les règlements en la matière peuvent être modifiés !

Le temps me semble venu d'assouplir le règlement en matière de prolongement des concessions à la ligne et de permettre aux proches qui le

désirent de pouvoir continuer à déposer des fleurs sur la tombe d'une grand-mère, d'un frère, d'un père...

Je remercie la Municipalité de bien vouloir étudier cette proposition.

Le Président ouvre la discussion sur ce postulat.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

La Municipalité laisse comme seul juge votre Conseil pour le traitement de ce postulat. C'est un sujet très émotionnel, et je me dois de vous donner quelques explications sur les enjeux de ce postulat et ne voyez pas un esprit carré, mais plutôt un esprit tout en rondeur. Comme son nom l'indique, la tombe à la ligne, que ce soit de corps ou cinéraire, concerne les inhumations arrivant en suivant durant une année civile et il ne faut pas les confondre avec la concession de corps ou cinéraire, que les familles ont achetées lors de l'inhumation de leur proche, et qui sont prolongeables à échéance. Lors de la désaffectation des tombes à la ligne après 30 ans, et toujours dans un profond respect de la mémoire des défunts : tout le secteur est dégagé, les monuments et autres plantations sur les tombes enlevées, le terrain aplani, réaménagé,ensemencé par les jardiniers. Au-delà de l'aspect réglementaire, vu l'étendue du secteur, le fait de laisser des tombes ici ou là, entraînerait des problèmes complexes de gestion dans les domaines du réaménagement et de l'entretien du cimetière. Après 30 ans, et en adéquation avec les vœux des familles touchées, le service des inhumations de la Ville de Pully propose d'autoriser la ré-inhumation dans une nouvelle sépulture au choix. Soit effectivement une tombe cinéraire, pour le prix de CHF 300.00 pour 20 ans prolongeables ; une concession cinéraire, CHF 1'200.00 pour 30 ans, prolongeables 20 ans maximum ou une concession au Columbarium pour CHF 600.00 pour 30 ans prolongeable 20 ans au maximum.

Madame Valérie BORY BEAUD :

Merci beaucoup Monsieur LAMBERT. Les possibilités funéraires et cinéraires nous les connaissons. Ma question concernait donc le cas, j'ai discuté avec deux-trois personnes qui effectivement défendraient cette idée de pouvoir au cours de route, prolonger une concession pour une raison ou une autre ; cela n'a pas été fait au début ou on a pas acheté une concession et après coup le règlement est aussi carré que ce que vous venez de nous dire, donc absolument immuable et j'ai juste une question Monsieur Lambert, quand vous parlez d'inhumation à nouveau, pouvez-vous me dire de quoi il s'agit ?

Monsieur Martial LAMBERT :

Alors pour commencer Madame la Conseillère, il ne faut pas confondre la tombe à la ligne ou la concession. Je parle bien ici de tombe à la ligne, et effectivement la ré-inhumation, c'est les trois cas que je vous ai cités ; tombe cinéraire, concession cinéraire, et concession au Columbarium.

Madame Valérie BORY BEAUD :

D'accord mais concrètement qu'est-ce qu'il se passe ? On doit exhumer les restes et les mettre dans une autre tombe, c'est une possibilité qui existe ?

Monsieur Martial LAMBERT :

C'est effectivement cette possibilité qui existe.

Madame Valérie BORY BEAUD :

C'est la seule ?

Monsieur Martial LAMBERT :

C'est la seule.

Madame Valérie BORY BEAUD :

Et bien permettez-moi de vous dire c'est vraiment rude.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN:

Evidemment, c'est comme l'a dit mon collègue un domaine assez sensible. En dehors des situations qui ont été évoquées, c'est vrai que dans des cas particuliers la Municipalité peut octroyer des dérogations à cette règle qui est pour le moins carrée. Mais il faut aussi reconnaître que dans les situations que l'on connaît, on a très rarement des demandes de dérogations et c'est vraiment dans des cas très particuliers. Alors en plus des possibilités comme M. LAMBERT a évoquées, qui ont toujours un aspect effectivement assez douloureux pour les familles, on a des possibilités d'assouplir un peu ces règles, mais on ne veut pas forcément en faire des règles générales pour les problèmes d'exploitation que M. LAMBERT a évoqués. Ceci dit, il appartient quand même au Conseil de décider ce qu'il souhaite faire avec ce postulat. Si ce Conseil souhaite le transmettre à la Municipalité ou à une Commission, cela n'a pas été précisé. Evidemment, on expliquera en détail ces questions, mais je crois qu'il faut être conscient qu'on est confronté et que ces limites temporelles ont aussi pour origine la question de la place disponible qui n'est pas extensible.

Monsieur Jean DUTRUIT:

Je poserai juste la question, est-ce qu'il y a une parenthèse pour les tombes musulmanes qui doivent normalement ne plus être sorties de terre ? Alors pourquoi pas la même chose pour les citoyens de Pully ?

Monsieur le Syndic Gil REICHEN:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je crois que la postulante a créé une certaine confusion avec son allusion au carré musulman qui est envisagé semble-t-il à Lausanne. Il n'y a pas de situation de ce genre à Pully. Il n'y a pas d'exception et pour le moment la Municipalité n'a pas envisagé de créer une zone réservée aux personnes de confession musulmane.

Monsieur Richard PFISTER :

Ce qui est rude aussi c'est de devoir traiter d'un postulat dont nous n'avons pas vu le texte. Et j'aimerais premièrement poser la question à Monsieur le Président ; pourquoi ce texte ne nous a pas été acheminé avec les autres documents usuels ?

Le Président :

Vous avez reçu ce postulat.

Monsieur Richard PFISTER :

Je crois qu'il y a eu une panne quelque part parce qu'une grande majorité ne l'a pas reçu.

Le Président :

Alors quelques-uns l'ont reçu, d'autres pas peut-être ? Problème d'informatique ?

Monsieur Richard PFISTER :

J'aurais une question subsidiaire. Devons-nous voter sur le renvoi à une Commission, ou sur le renvoi à la Municipalité ?

Le Président :

A la Municipalité.

La parole n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion et procède au vote.

Le postulat sera classé avec 40 voix contre, 25 oui, et 19 abstentions.

Mme Valérie BORY BEAUD

Je ne sais pas si j'ai bien compris la définition du postulat, mais là je vois : « le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la Municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport, peu importe la loi. Le postulat peut porter sur une compétence du Conseil communal ou de la Municipalité. ». Donc là apparemment, il y a obligation d'analyser la situation et de rédiger...

Le Président

Non nous avons voté sur ce postulat s'il était renvoyé à la Municipalité, et il a été refusé avec 40 contre.

Mme Valérie BORY BEAUD

Ah d'accord.

2.7.3. POSTULAT POUR UNE CONTRIBUTION COMMUNALE A LA SOLIDARITE INTERNATIONALE ET A L'AIDE PUBLIQUE AU DEVELOPPEMENT REpondant PLEINEMENT AUX OBJECTIFS DE L'ARTICLE 71 DE LA CONSTITUTION VAUDOISE.

Le Président passe au postulat de Messieurs Jean-Blaise PASCHOUD et Eugène ROY : Pour une contribution communale à la solidarité internationale et à l'aide publique au développement répondant pleinement aux objectifs de l'article 71 de la Constitution vaudoise.

Le Président invite le Conseiller Jean-Blaise PASCHOUD à prendre la parole.

M. Alexandre FREISE demande la parole :

Je voulais seulement constater que le texte, ce texte-là, on l'a reçu après notre réunion de groupe lundi. Alors je l'ai reçu mardi. Alors normalement on devrait plus en parler et reporter cela à la séance prochaine. D'après moi. Mais peut-être que Monsieur PASCHOUD a une autre opinion là-dessus.

M. Jean-Blaise PASCHOUD demande la parole :

Effectivement Mesdames et Messieurs vous avez reçu ce texte mardi, et je crois que tout le monde en a pris connaissance, mais si ce n'était pas le cas, je suis tout à fait prêt à reporter cette discussion à la prochaine séance. Il n'y a aucune urgence sur cet objet.

Le Président déclare que le postulat est reporté à la séance suivante qui se déroulera le 11 février 2015.

Monsieur Jean DUTRUIT informe qu'il n'a pas reçu le postulat. Le Président répond que Madame Jacqueline VALLOTTON l'a envoyé et lui demande si son ordinateur fonctionne.

Monsieur Jean DUTRUIT :

Et le vôtre ?

Le Président demande si M. Jean DUTRUIT a changé de mail.

Monsieur Jean DUTRUIT :

Oui.

Le Président :

Ah ben voilà, vous nous avez transmis votre nouvelle adresse ?

Monsieur Jean DUTRUIT :

Oui, il y a deux ans.

Le Président :

D'accord.

Le conseil rit, le Président décide de passer au point 8.

2.8 DIVERS

2.8.1 Monsieur Alexis BALLY demande la parole :

C'est un souhait que j'aimerais adresser à la Municipalité. Il s'agit du site internet de la commune. Mon souhait serait de voir figurer les documents importants, disons les documents importants pour l'avenir de la commune, tels que le plan directeur communal, le masterplan, bon le masterplan on le

trouve mais avec pas mal de détours, c'est un chemin assez tortueux, le plan directeur on ne le trouve pas, le programme de législature on ne le trouve pas non plus et j'estime que c'est un document important, et également les renvois ou les documents pertinents du schéma directeur de l'est lausannois. Donc mon souhait serait donc de voir ces documents figurer et être d'un accès simple. Par exemple une des rubriques dans laquelle on pourrait faire figurer ces documents s'appelle « documents cadres », donc c'est une rubrique qui précède l'énumération des documents communaux. Evidemment si la Municipalité planche déjà sur ce sujet, mon souhait deviendrait un encouragement. Je vous remercie.

Le Président remercie Monsieur Alexis BALLY, et invite Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD à prendre la parole.

2.8.2 Monsieur Jean-Blaise PASCHOUD :

Dans la ligne de Monsieur Bally, j'ai un autre souhait concernant l'aide au logement dont nous avons voté en fait un crédit tout à l'heure. Il serait souhaitable que l'on puisse trouver sur le site de Pully une information sur le règlement lui-même, et sur les conditions, la procédure à suivre pour obtenir une telle aide. J'ai rien trouvé à ce sujet, alors peut-être me suis-je mal dirigé dans le site, mais s'il y a vraiment cette lacune, j'aimerais bien qu'elle soit comblée. Merci.

2.8.3 Madame Annie MUMENTHALER demande la parole :

J'ai une question à la Municipalité. Qu'en est-il de la reconstruction du mur de soutènement à l'avenue des Peupliers? Une demande de crédit supplémentaire avait été formulée sur le budget 2013, lors de la deuxième demande annuelle, préavis 18/2013, pour un montant de CHF 100'000.00. Faute d'accord avec le propriétaire, les travaux ont été reportés. Un préavis nous a été présenté en juin 2014, préavis n°13/2014, de CHF 183'000.00 permettant de débloquer la situation et de faire les travaux. Ces travaux devaient être faits sans tarder vu la dangerosité de la route. Nous sommes en décembre, et rien n'a été effectué. Pourrait-on avoir des explications? En effet, comment des travaux qui ont été présentés au Conseil comme urgent au premier semestre de l'année, ont-ils pu être ajournés sur une aussi longue période? Merci de votre réponse.

Le Président remercie Madame Annie MUMENTHALER

Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER demande la parole :

Je peux répondre à la question de Madame la Conseillère Annie MUMENTHALER. Alors effectivement, ces travaux nous les considérons toujours comme urgents. Malheureusement, nous avons une procédure qui était en cours auprès de la Cour de droit administratif et public du canton. Je peux vous annoncer que la séance de la cour a eu lieu, et qu'une convention est en cours de signature avec le propriétaire qui avait fait recours. Donc, nous devrions très prochainement pouvoir avancer dans ce dossier et exécuter ces travaux.

Le Président remercie Monsieur le Municipal Marc ZOLLIKER.

2.8.4 Madame Simone COLLET demande la parole :

Souhaitant pouvoir répondre aux questions qui nous sont fréquemment posées par la population, nous serions reconnaissants de recevoir des informations sur les sujets suivants :

- le devenir de la lignée de maisonnettes située du côté gauche en sortant du pont piétonnier du Prieuré direction la Clergère ?
- le devenir de la lignée de maisonnettes ouvrières située à droite de l'avenue des Deux-Ponts, au bas du chemin du Cerisier, entre le pont CFF et celui qui franchit la Vuachère. ?
- dernière question, transformation prévue de la maison sise rue du Centre 1 en plein cœur du bourg historique ?

Merci de bien vouloir nous éclairer sur ces sujets.

Le Président remercie Madame Simone COLLET.

Monsieur Martial LAMBERT demande la parole :

Alors pour la population, mon bureau est ouvert. Merci à Madame la Conseillère Madame Simone Collet, qui m'a envoyé au préalable ses questions, ce qui me permet de répondre directement.

À la première question sur le devenir de la lignée de maisonnettes située du côté gauche en sortant du pont piétonnier du Prieuré direction la Clergère, nous pouvons répondre de la façon suivante ; les maisons situées côté ouest de l'avenue du Prieuré, c'est plus facile, font partie intégrante du plan de quartier Clergère Sud en cours d'élaboration. Dans le cadre de ce plan de quartier, une étude historique a été réalisée. Celle-ci a révélé qu'à l'exception d'une maison ayant obtenu la note 3 au recensement architectural, et qui présente un intérêt patrimonial, leur localisation hors du centre historique, et les transformations successives qu'elles ont subies ne justifient pas leur maintien. De surcroit, certaines de ces maisons sont aujourd'hui dans un état nécessitant d'importants travaux. C'est d'ailleurs une des raisons qui a poussé la Municipalité à entrer en matière sur l'élaboration d'un plan de quartier. Ainsi se basant sur analyse historique, le plan de quartier prévoit de conserver la maison note 3, assurant sa protection sur le long terme. S'agissant des autres maisons, sans intérêt patrimonial, il autorise la réalisation, en lieu et place des maisons actuelles, de bâtiments comprenant des rez-de-chaussée actifs, 4 étages et un attique, et permettra, à terme, d'améliorer ainsi l'image du quartier. Pour votre complète information, le plan de quartier subit les dernières corrections avant l'envoi à l'examen préalable complémentaire. L'enquête publique devrait avoir lieu à l'été 2015, et le passage au Conseil communal à l'automne 2015.

Pour les maisonnettes ouvrières sises en amont de l'avenue des Deux-Ponts, sont dans une zone de moyenne densité du plan général d'affectation. Trois de ces bâtiments ont obtenus la note 4 au recensement architectural, soit des objets bien intégrés. Toutefois ces bâtiments ne bénéficient pas d'une protection particulière. Ils sont aussi plus conformes aux règles de la zone. Si en théorie, ils peuvent être démolis, les contraintes réglementaires liées au tissu parcellaire et à la zone forestière proche, rendent improbables leur disparition au profit de nouvelles constructions. Elles peuvent néanmoins être entretenues et réparées. Les transformations dans les limites de leur volume ou de petits agrandissements sont aussi possibles.

Pour le projet de transformation de l'ancienne maison vigneronne à la rue du Centre 1. Celui-ci est à l'enquête publique jusqu'au 18 décembre prochain. Ce projet consiste à réhabiliter cette maison patrimoniale pour y créer trois nouveaux logements. De notre avis, il remet en valeur cette maison en améliorant sa qualité architecturale dans le respect des principes qui régissent le bourg ancien et sa sauvegarde. Toutefois, la Municipalité n'a pas encore statué sur ce dossier.

Je vous remercie pour votre attention.

Le Président remercie la Municipalité pour ses réponses.

2.8.5 Monsieur Pierre LOTH demande la parole :

Je me réjouis de l'achat de la parcelle n°11. Différentes questions ont été posées par les Commissionnaires sur le futur de ces villas après son achat par la Commune. En particulier le risque d'occupation de ces villas par des squatters, dans l'attente du plan de quartier Clergère Gare qui prendra probablement plusieurs années. J'ai donc fait la remarque à Monsieur le Syndic, que des locaux occupés ne craignent pas les squatters. L'ALJF est toujours à la recherche de logement pour des jeunes en formation avec des contrats de confiance. Monsieur le Syndic m'a répondu que c'était envisageable, sous réserve de la salubrité de ces locaux. Rappelons qu'une des deux villas, est actuellement occupée, donc, ces locaux doivent être habitables. Je vous remercie.

Monsieur le Syndic Gil REICHEN demande la parole:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers. Je ne sais pas si j'ai été aussi affirmatif que le dit M. LOTH dans mes propos. Mais j'ai quand même relevé un des problèmes si on voulait partir dans cette voie des contrats de confiance, c'était la question de la salubrité des locaux que l'on met à disposition, même pour dans le cadre de contrats de confiance. Donc il faudrait vérifier cela, et accessoirement ce qui est salubre est habité aujourd'hui par un locataire. Donc, il ne faudrait pas chasser le locataire pour mettre des contrats de confiance, évidemment ce n'est pas ce que vous souhaitez. Alors si il y a des parties de ces bâtiments qui peuvent être utilisées et occupées, pourquoi pas, on l'examinera. Mais sous réserve encore que la sécurité de ces gens puisse être assurée.

Je profite d'avoir la parole pour dire à Messieurs BALLY et PASCHOUD qu'on examinera leurs vœux avec l'intention voulue. Ce serait prétentieux de dire que la Municipalité planche sur cette question, mais on regardera dans quelle mesure on peut améliorer l'accès à un certain nombre de documents par le site internet, bien qu'un certain nombre de documents qui ont été mentionnés y sont déjà. Mais je reconnais volontiers que quelques fois les méandres de la recherche sont un peu lassants.

2.8.6 Madame Lena LIO demande la parole :

Noël approche à grand pas. À cette occasion, l'association de Pully-Nord vous invite à une fête organisée le 15 décembre 2014, sur la place de Chantemerle dès 16h45. D'abord, il y aura l'accueil avec le carillon. Ensuite, des chants par les enfants sur la place près de l'arbre de Noël. Il y aura un spectacle des enfants des classes du collège de Chantemerle. Dans la salle paroissiale, il y aura à partir de 18h45, le vin chaud et la présence du Père Noël. L'association vous invite à partager un verre de l'amitié et vous souhaite de belles fêtes de fin d'année.

Le Président remercie Madame Lena LIO.

2.8.7 Monsieur Nicolas LEUBA demande la parole :

Deux communications du groupe PLR :

Tout d'abord à partir du 1^{er} janvier 2015, c'est Monsieur CHEVALLAZ qui reprendra la présidence du groupe au Conseil communal. Monsieur CHAVAN ayant souhaité se retirer de cette fonction.

La deuxième communication ; nous souhaitons en notre nom, mais certainement en votre nom à tous, adresser nos remerciements à Madame JAQUEROT pour le travail formidable qu'elle a accompli comme Présidente de la Commission des finances. Son travail est allé bien au-delà de la seule vision d'un parti. Elle a agi pour le bien de l'ensemble du Conseil communal de notre commune et de nos concitoyens, et je vous propose de l'applaudir chaleureusement, merci beaucoup.

L'assemblée applaudit.

Madame la Conseillère Nathalie JAQUEROT demande la parole :

Merci Monsieur le Président, merci pour vos applaudissements. En fait je voulais rebondir et vous suggérez, en tous cas suggérer aux membres de la Commission des finances de se réunir rapidement à la fin de cette séance pour qu'ils puissent procéder à la désignation du prochain président.

Le Président :

J'allais inviter la Commission des finances à venir là.

La discussion n'ayant pas été demandée, le Président clôt la discussion et la séance. Il rappelle que l'apéritif est servi au foyer en attendant que les tables soient dressées à la Maison Pullièrane pour ceux qui participent au repas, et souhaite à tous une bonne soirée et de bonnes fêtes de fin d'année.

Le Président :

La secrétaire :

Cédric Milliquet

Jacqueline Vallotton